

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 22 AVRIL 2024 PROCÈS-VERBAL

Le 22 avril 2024, le Bureau d'agglomération, légalement convoqué en date du 15/04/2024, s'est réuni en séance publique à MOUTIERS, sous la présidence de Madame Isabelle LE CALLENNEC.

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 36

Votants (dont 1 pouvoir) : 37

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, ,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, ,Stéphane DOUABIN - BALAZE, ,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, ,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, ,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, ,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, ,André BOUTHEMY - CORNILLE, ,Christian OLIVIER - DOMALAIN, ,Patricia MARSOLLIER - DROUGES, ,Michel ERRARD - ERBREE, ,Marie-Christine MORICE - ETRELLES, ,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, ,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, ,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, ,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, ,Danielle RESONET - LANDAVRAN, ,Aurélien THEBERT - LE PERTRE, ,Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, ,Thérèse MOUSSU - MARPIRE, ,Jean-Luc DELAUNAY - MECE, ,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, ,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, ,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, ,Gilbert GERARD - MOUSSE, ,Yves COLAS - MOUTIERS, ,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, ,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, ,Joseph JOUAULT - ST DIDIER, ,Michel SAUVAGE - TAILLIS, ,Yannick FOUET - TORCE, ,Bruno DELVA - VAL D'IZE, ,Samuel URIEN - VERGEAL, ,Bruno GATEL - VISSEICHE, ,Isabelle LE CALLENNEC - VITRE,

Ont donné pouvoir :

Bernard RENOU donne pouvoir à Teddy REGNIER,

Etaient absents :

Nathalie CLOUET, ,Fabienne BELLOIR (excusée), ,Christian STEPHAN, ,Anne-Marie MORLIER, ,Frédéric MARTIN, ,Karine MOREL (excusée), ,Erick GESLIN (excusé), ,Marc FAUVEL, ,Elisabeth BRUN, ,Alexandra LEMERCIER (excusée), ,Pierre LEONARDI (excusé),

Considérant que le quorum est atteint, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté, soumet la désignation de Madame Thérèse MOUSSU comme secrétaire de la présente séance, aux membres du Bureau d'agglomération.

LISTE DES DÉCISIONS

OBJET	VOTE
GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION	
DB_2024_015 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 11 mars 2024	Adopté à l'unanimité
DB_2024_016 : Subvention au profit du Comité des œuvres sociales (COS)	Adopté à l'unanimité
AGRICULTURE DYNAMIQUE	
DB_2024_017 : Aide Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitants Engagés : attribution d'une subvention au profit des exploitations et/ou des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière	Adopté à l'unanimité
DB_2024_018 : Association Solidarité paysans - Versement d'une subvention pour l'année 2024	Adopté à l'unanimité
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE	
DB_2024_019 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière	Adopté à l'unanimité
DB_2024_020 : Association EVEIL: conclusion d'une convention de partenariat et de financement pour l'année 2024	Adopté à l'unanimité
INSERTION - SOLIDARITÉS ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	
DB_2024_021 : Subventions crédits d'insertion délégués par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2024	Adopté à l'unanimité

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB 2024_015 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 11 mars 2024

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°2022_132 du conseil d'agglomération du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB 2024_016 : Subvention au profit du Comité des œuvres sociales (COS)

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° 2024_047 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024, relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération et plus particulièrement pour ce qui relève des subventions inférieures à 23 000 € ;

Considérant la demande de subvention, pour l'exercice 2024, formulée par le Comité des œuvres sociales (COS) du personnel de Vitré Communauté, de la Ville de Vitré et du CCAS de Vitré ;

Il vous est proposé :

- **d'accéder favorablement à cette demande de subvention du COS du personnel de Vitré Communauté, de la Ville de Vitré et du CCAS de Vitré, pour l'exercice 2024 et à hauteur de 25€ / agent relevant de Vitré Communauté soit 7 600€ ;**
- **d'inscrire les crédits nécessaires à la concrétisation de cette demande.**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

AGRICULTURE DYNAMIQUE

DB 2024_017 : Aide Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitants Engagés : attribution d'une subvention au profit des exploitations et/ou des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2018_124 du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 relative à l'approbation d'une convention cadre avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, définissant les modalités de partenariat sur les enjeux partagés pour l'agriculture du territoire ;

Vu la délibération n° 2018_225 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 approuvant la convention opérationnelle avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et le syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, relative au fonds d'aide à l'installation agricole (Pass JA) ;

Vu la délibération n° 2020_109 du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020 relative à la modification des conditions d'attribution du dispositif PASS JA (Jeunes Agriculteurs) ;

Vu la délibération n° 2021_019 du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 relative au renouvellement de la convention opérationnelle avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et le syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération n° 2023_134 du Conseil d'agglomération du 25 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et Vitré Communauté ;

Vu la délibération n° 2024_047 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau ;

Vu la délibération n° 2024_070 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024 approuvant la convention opérationnelle avec la Chambre d'agriculture de Bretagne et le Syndicat des jeunes agriculteurs d'Ille-et-Vilaine relative à la mise en place d'aides financières aux nouveaux agriculteurs ;

Vu l'avis favorable des commissions du Développement économique réunies les 6 février 2024 et 19 mars 2024 ;

Considérant les demandes de subventions des agriculteurs, détaillées dans le tableau ci-dessous, au titre des Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitants Engagés dans le cadre de leurs nouvelles installations sur le territoire de Vitré Communauté et/ou leur engagement dans une démarche environnementale ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes, ont émis un avis favorable aux dossiers de demande de subvention d'agriculteurs ;

Il vous est proposé :

- **De valider l'attribution d'une subvention aux exploitants et/ou aux exploitations agricoles désignées ci-dessous, au titre des Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitants Engagés dans le cadre de leurs nouvelles installations sur le territoire de Vitré Communauté et/ou leur engagement dans une démarche environnementale ;**
- **D'approuver les termes de la convention portant attribution d'une aide au titre des Aides Jeunes agriculteurs et/ou Exploitant Engagé ;**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces affaires.**

Exploitation/ Prénom/Nom	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait Aide Jeunes Agriculteurs	Bonus Exploitant Engagé
GAEC LES BRUYERES / Cassandra BROSS	SAINT AUBIN DES LANDES	Bovins lait et porcs	Reprise d'une part dans le GAEC avec son conjoint suite au départ d'un associé et reprise d'une exploitation laitière	3 000 €	
GAEC LES BRUYERES / Willy SALMON	SAINT AUBIN DES LANDES	Bovins lait et porcs	Reprise d'une part dans le GAEC avec son conjoint suite au départ d'un associé et reprise d'une exploitation laitière	3 000 €	

GAEC LA GAUFFARDIERE / Aurélia DUCHEMIN	SAINT DIDIER	Bovins lait et porcs	Création d'un GAEC avec son conjoint	3 000 €	
GAEC DE LA GRANDINAIS / Maël KERVICHE	AVAILLES SUR SEICHE	Bovins lait, porcs et cultures	Installation dans le GAEC familial	3 000 €	
TY BUFALA / Suzanna LEMOINE	ERBREE	Lait de bufflonnes	Création d'une exploitation pour la production de lait de bufflonnes	3 000 €	2000 €
EARL LE PETIT CORBELET / Adeline POTIN	MOUTIERS	Canards PAG et porcs	Reprise d'une exploitation agricole avec 30 000 canards et 2 500 porcs à l'année	3 000 €	
EARL MARTIN / Lucas MARTIN	RANNEE	Bovins lait	Reprise de 50% des parts de son père suite à son départ à la retraite	3 000 €	
GAEC VENTON / Aurélien TUAL	VISSEICHE	Bovins lait et cultures	Installation dans le GAEC de ses parents et reprise d'une ferme avec agrandissement du bâtiment	3 000 €	
GAEC DE LA BRANCHETTE / Baptiste LEMESLE	ARGENTRE DU PLESSIS	Bovins lait	Installation dans le GAEC familial suite au départ à la retraite de son oncle, Jean-Pierre LEMESLE	3 000 €	
EARL AUX P'TITS OIGNONS / Nathan CHAZALON	DOMAGNE	Maraîchage diversifié	Plantation de haies bocagères et implantation de couverts végétaux		1 000 €
GAEC GAULOIS / Léo GAUTHIER	DOMAGNE	Veaux de lait, pain, cultures	Installation dans le GAEC de ses parents	3 000 €	
EARL JBZH / Jean-Baptiste HAGUET	DOMAGNE	Bovins lait	Reprise du GAEC TOUCHAIS, création de l'EARL JBZH	3 000 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2024_018 : Association Solidarité paysans - Versement d'une subvention pour l'année 2024

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° 2024_047 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024, relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération, notamment en matière de participations ou de subventions à des organismes pour un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€ ;

Vu la demande de subvention, en date du 4 janvier 2024, formulée par l'association « Solidarité Paysans » ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 6 février 2024 ;

Considérant que l'association « Solidarité Paysans » intervient auprès des agriculteurs du territoire de Vitré Communauté qui en font la demande lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés ;

Considérant que l'association accompagne des agriculteurs en difficulté sur notre territoire à travers une approche humaine, sociale, économique, technique, juridique et environnementale ;

Considérant que cet accompagnement a vocation à permettre le maintien des exploitations et le renforcement du lien social des agriculteurs ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 ;

Il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention à l'association « Solidarité Paysans », d'un montant de 4 000 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

DB 2024_019 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2018_224 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n° 2019_012 du Conseil d'agglomération du 25 janvier 2019 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 2024_047 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024, relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Vu les délibérations n°2020_258 et n°2021_131 du Conseil d'agglomération respectivement en date du 10 décembre 2020 et du 27 mai 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n°2 puis d'un avenant n° 3 à la convention conclue avec la Région Bretagne, élargissant les critères d'attribution du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n°2023_134 du Conseil d'agglomération du 25 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et Vitré Communauté ;

Vu la délibération 23 n°0508_05 de la commission permanente du Conseil Régional du 10 juillet 2023 approuvant les termes des conventions de partenariat entre la Région Bretagne et les EPCI ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi réunie le 19 mars 2024 ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner les projets des artisans et commerçants ;

Il vous est proposé :

- de valider l'attribution des subventions sollicitées par les sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT, pour bénéficier d'une aide au financement dans leurs projets d'investissement.

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)	Reste à charge pour Vitré Communauté
SARL BISTROT LTC / LE CHEVAL BLANC	ARGENTRE DU PLESSIS	Investissement dans du matériel plus performant et moins énergivore dont lave-batterie et chambre froide	22 872 €	22 872 €	22 872 €	6 861,60 €	3 430,80 €	3 430,80 €
SARL AU PAIN D'ANTAN	CORNILLE	Investissement dans du matériel pour démarrer son activité dont four, chambre froide, pétrin, refroidisseur etc.	69 000 €	69 000 €	25 000 €	7 500 €	3 750 €	3 750 €
SARL LA ROSE DES VENTS	ETRELLES	Investissement dans du matériel pour démarrer son activité dont mobilier, publicité, informatique	11 671,26 €	11 671,26 €	11 671,26 €	3 501,38 €	1 750,69 €	1 750,69 €
SG CARROSSERIE	VAL D'IZE	Investissement dans du matériel et une cabine de peinture pour démarrer son activité	56 459 €	56 459 €	25 000 €	7 500 €	0 €	7 500 €

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB 2024 020 : Association EVEIL: conclusion d'une convention de partenariat et de financement pour l'année 2024

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° 2024_047 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024, relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération notamment en matière de versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€ ;

Considérant l'activité et les objectifs poursuivis par l'association EVEIL (Entreprendre à Vitré pour l'Ecologie Industrielle Locale), à savoir :

- Mutualiser les compétences et les ressources, de manière à mener des réflexions collectives en matière de RSE et d'Ecologie Industrielle ;
- Engager des projets de recherche, d'expérimentation ainsi que développer des solutions innovantes en matière d'écologie industrielle ;
- Inciter à la recherche et à la création de synergies d'écologie industrielle entre les acteurs économiques du réseau (utilisation des co-produits et déchets des uns en ressources par d'autres, mutualisation de la gestion des flux de matières, d'eau et d'énergie...) ;

Considérant que l'écologie industrielle intègre à la fois la finitude des ressources et le besoin de diminuer les impacts des activités sur l'environnement ;

Considérant qu'elle permet également de stimuler le tissu économique du territoire ;

Considérant qu'il s'agit, d'une part, d'optimiser la gestion des flux de matière et d'énergie à travers la mise en œuvre de synergies et de mutualisations de ces flux et, d'autre part, de mettre en place des filières de recyclage, valorisation, réemploi de produits ;

Considérant le projet initié et conçu par EVEIL, à savoir, de créer et d'animer un réseau actif d'information, d'inciter et d'accompagner la réalisation de projets innovants d'écologie industrielle sur le Pays de Vitré ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les compétences Développement économique et Développement durable de Vitré Communauté ;

Considérant que le projet porté par EVEIL participe à cette politique ;

Considérant la sollicitation de l'association auprès de Vitré Communauté afin de contribuer à son fonctionnement et à l'animation du réseau d'acteurs engagés auprès de l'association à hauteur de 7 000 € ;

Il vous est proposé :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement entre l'association EVEIL et Vitré Communauté, jointe à la présente délibération ;**
- **d'attribuer une subvention d'un montant de 6 500 € au titre de l'année 2024 conformément aux modalités de versement ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer ladite convention et à attribuer le versement de la subvention**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Discussion :

Suite à l'intervention d'un membre du Bureau d'agglomération, au sujet du montant original de la subvention indiqué dans le projet de décision (7 000 €), il est décidé de modifier ce montant et d'octroyer une subvention de 6 500 € correspondant à un montant inférieur à 80 % du budget prévisionnel 2024 de l'association.

INSERTION - SOLIDARITÉS ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

DB 2024_021 : Subventions crédits d'insertion délégués par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2024

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2019_061 du conseil d'agglomération du 26 avril 2019, relative à la convention pluriannuelle 2019-2023, entre le département d'Ille-et-Vilaine et Vitré communauté concernant la délégation de gestion du Revenu de Solidarité Active, jointe en annexe, et notamment son article 3 qui prévoit une dotation financière du département en matière d'actions collectives d'insertion ;

Vu la délibération n°2024_080 du Conseil d'agglomération en date du 21 mars 2023 prorogeant la convention pluriannuelle 2019-2023 portant délégation de gestion du Revenu de Solidarité Active en 2024 ;

Vu la délibération n° 2024_047 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024, relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération, notamment pour décider du versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€, dans la limite fixée par le budget ;

Vu l'avis de la Commission Territoriale d'Insertion du Pays de Vitré du 15 mars 2024, organe relevant du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui recense l'offre d'insertion collective à l'échelon du Pays de Vitré ;

Considérant le projet de territoire 2022-2026 de Vitré Communauté et son axe 3.6 qui vise à lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables ;

Considérant la convention relative à la délégation de gestion du RSA 2019-2023 et de son avenant du 12 février 2024, qui précisent notamment le champ de compétences des collectivités délégataires en matière de financement d'actions collectives visant à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA sur les territoires ;

Considérant que les actions collectives organisées sur le territoire de Vitré communauté ont permis la participation en 2023 de 947 personnes - dont 208 personnes bénéficiaires du RSA , confirmant ainsi la pertinence de la mise en place d'actions collectives dans le cadre de l'accompagnement des publics en insertion ;

Considérant les échanges lors du dialogue de gestion RSA du 26 janvier 2024 sur le montant des crédits d'insertion délégués par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine à Vitré Communauté , et notamment les financements des actions collectives projetées pour 2024, selon une répartition proposée comme suit :

Actions collectives d'insertion	Porteur de projet	Thématique	Subventions 2024
1/ Location scooters	Association Le Relais pour l'emploi	Mobilité	8 000 €
2/ Mise en selle » Vélo	RHJ Tremplin - Mobizh'	Mobilité	2 050 €
3/ Sorties familiales	Centre social Vitré	Lien social/familles	1 000 €
4/ Touristes d'un jour	Centre social La Guerche	Lien social/familles	600 €
5/ Si on sortait – Bol d'air	Vitré Co, insertion	Lien social/public isolé	1 000 €
6/Ateliers cuisine	CCAS de Vitré	Lien social	1 000 €
7/ Activité « Feel Good »	Association Be Happy	Santé	1 750 €
8/ Ar Pauzig	PAE Chateaubourg	Insertion professionnelle	700 €
9/ Idées mobile dans les communes	ETTI Idées Intérim	Insertion professionnelle	3 000 €
10) Mobilisanté	RHJ Tremplin	Santé	1 020 €
11) «Sportez-vous bien»	CCAS de Vitré/agence départementale	Lien social, prévention-santé	820 €
12) Accès à la culture	Maison des Cultures du Monde	Accès la culture	1 000 €
TOTAL			21 940 €

Il vous est proposé d'autoriser le versement des subventions par Vitré Communauté aux porteurs d'actions collectives d'insertion, au titre des crédits d'insertion 2024, telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19 h 15.

Fait à Vitré
Le 29 avril 2024

La Présidente
Isabelle LE CALLENNEC

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Isabelle', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de séance
Thérèse MOUSSU

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Thérèse', with a stylized, cursive script.